



CSP depuis 11 mois et pas de conseiller

Par **hera94**, le **18/01/2013** à **21:37**

Bonjour à tous,

j'ai 59 ans et je suis en CSP depuis le 22 février 2012 et je n'ai eu aucun entretien, ni préalable d'information, ni individuel de pré-bilan et pas de conseiller bien sûr..

Je les ai contactés à diverses reprises, et la réponse était que je devais attendre de recevoir une convocation.

Je pense que mon âge fait barrière, mais la loi est la même pour tous.

Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer à ce sujet.

Salutations

Par **citoyenalpha**, le **21/01/2013** à **16:27**

Bonjour

oui apparemment vu votre âge proche de la retraite ils attendent afin que vous soyez pris en charge par la caisse des retraites et plus par pôle emploi.

En effet le suivi a un coût et pôle emploi a dû considéré qu'à votre âge et vu vos droits à la retraite approchant il n'était point approprié.

Vous pouvez vous rendre à pôle emploi et demander à vous entretenir avec un responsable.

Légalement vous avez perçu les indemnités garanties lors d'un licenciement économique. Le suivi n'est qu'un accompagnement vous guidant dans les démarches que vous pouvez accomplir mais que cependant vous seul pouvez accomplir.

Rien ne vous empêche point de démarcher des entreprises ou vous inscrire pour une formation.

Restant à votre disposition.